

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE N°2

Consultation du public parallélisée – Val Cenis ENR

Demande d'extension de la période de turbinage de la microcentrale de Burel – Commune de Val-Cenis

Dans le cadre de la consultation du public parallélisée relative à la demande d'extension de la période de turbinage de la microcentrale hydroélectrique de Burel, portée par Val Cenis ENR, une seconde réunion publique a été organisée conformément aux dispositions applicables à la procédure prévue à l'article L.181-10-1 du Code de l'environnement.

Cette seconde réunion intervient en fin de consultation, conformément à la procédure qui prévoit l'organisation de deux réunions publiques, l'une au lancement et l'autre à la clôture de la consultation.

Date : vendredi 11 septembre 2026

Horaire : 18h00

Lieu : salle de convivialité – Mairie de Lanslevillard – Val-Cenis

Personnes présentes pour l'organisation et l'animation de la réunion :
Alexandra VALETON commissaire enquêtrice, M. Fabien GRAVIER Maire délégué Chargé du développement durable à la Mairie de Val Cenis, Bastien PASQUIER responsable TPLP-HMTP, philippe LEPIGRE Maire délégué Mairie de Lanslevillard.

Public présent : 1 personne

La réunion publique a été ouverte à 18h00.

Le support utilisé lors de la première réunion publique a été repris. La réunion a ainsi permis de rappeler le cadre et les principales caractéristiques de la procédure de consultation du public parallélisée, avant une présentation du projet par Val Cenis ENR. Le rôle des différents intervenants dans la procédure ainsi que les modalités de participation du public ont également été rappelés.

La présentation du projet a été suivie d'un temps d'échange avec la personne présente.

Les échanges ont principalement porté sur la compréhension du projet et de son fonctionnement. La personne présente a manifesté un intérêt et une curiosité pour le projet et a sollicité différentes explications permettant d'en préciser le contenu et les caractéristiques.

Ces échanges ont ainsi essentiellement eu un caractère informatif. Ils n'ont pas fait émerger d'observation particulière, de demande spécifique ou de question nécessitant une réponse complémentaire de la part du maître d'ouvrage.

Après avoir répondu aux différents points évoqués et en l'absence d'autre intervention, la réunion publique a été close à 18h45.

Fait à Val-Cenis, le 11 septembre 2026

La commissaire enquêtrice : Alexandra VALETON